

**DEPARTEMENT du VAR**

N°E14000034/83

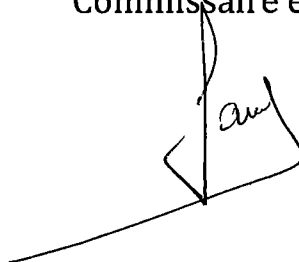
**PREFECTURE du VAR**

**Commune de SANARY sur Mer**

Enquête publique relative au programme de travaux portuaires de la ville de  
SANARY-SUR-MER

**I - RAPPORT SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

Emilien Sauvat  
Commissaire enquêteur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sauvat', is written over a horizontal line.

## **I – COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Je soussigné, Emilien Sauvat, Commandant honoraire de la Police Nationale, demeurant 1607, route du Gros Cerveau 83190 Ollioules, agissant en qualité de commissaire enquêteur, désigné en tant que tel par décision N°E14000034/83 du 21 mai 2014 du Tribunal Administratif de Toulon, pour diriger l'enquête publique relative au programme de travaux portuaires de la ville de SANARY-SUR-MER.

## **II – OBJET DE L'ENQUETE**

La commune de Sanary-sur-Mer a entamé en 2009 une démarche volontaire d'amélioration de la qualité environnementale de son port avec la demande de certification « Port Propre ».

Le programme de travaux intègre des opérations visant à améliorer la qualité du port vis-à-vis de la gestion des risques de pollution et de la sécurité de ses installations.

Le programme des travaux sur le domaine portuaire vise à :

- Restructurer la jetée du phare pour améliorer la protection du littoral et des infrastructures portuaires ;
- Construire un poste de relevage des eaux usées et des réseaux sur le domaine portuaire dans le cadre de l'aménagement du réseau d'assainissement communal ;
- Aménager des dispositifs de traitement des eaux pluviales sur les quais ;
- Remplacer la station d'avitaillement vétuste par de nouvelles installations aux normes réglementaires ;
- Mettre aux normes les équipements de l'aire de carénage et exploiter une grue de levage des bateaux ;
- Réhabiliter les appontements et installer des pannes supplémentaires.

### **III – LE CADRE JURIDIQUE de L'ENQUETE**

- Les articles L.214-1) L.241-6 et R.214-1 et suivants du Code de l'Environnement, régissant les autorisations au titre de la Loi sur l'eau ;
- Les articles L.122-1 et suivants et R.122-2 et suivants du Code de l'Environnement, régissant l'évaluation environnementale ;
- L'article L. 126-1 du Code de l'Environnement régissant la déclaration de projet ;
- Les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'Environnement, régissant les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
- La décision n°E14000034/83 du Tribunal Administratif du 21 mai 2014, désignant le commissaire enquêteur titulaire et son suppléant ;
- L'Avis de l'Autorité Environnementale du 7 mai 2014 ;
- L'arrêté du 26 mai 2014 de monsieur le Maire de Sanary.
- Les pièces du dossier soumis à enquête publique.

### **IV – OUVERTURE de L'ENQUETE PUBLIQUE**

Conformément aux prescriptions de l'article 1 de l'arrêté du 26 mai 2014 de monsieur le Maire de Sanary-sur-Mer (Var), l'enquête publique a été ouverte pendant 32 jours consécutifs en mairie principale de Sanary-sur-Mer du lundi 16 juin 2014 à 8 heures 30 au jeudi 17 juillet 2014 à 17 heures 30, jour de clôture et terme de l'enquête.

**V - MISE à DISPOSITION du DOSSIER d'ENQUETE**

Le dossier d'enquête a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de la période, du lundi 16 juin 2014 au jeudi 17 juillet 2014 inclus, en mairie principale de Sanary.

Cette mise à disposition a eu lieu pendant les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30, le vendredi jusqu'à 16 heures 30, (sauf samedi, dimanche et jours fériés), pour permettre à chacun d'en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, ses propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête ou par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Sanary-sur-Mer, 1 place de la République.

Les observations pouvaient également être adressées à la mairie de Sanary-sur-Mer, par voie électronique sur son site internet.

Le dossier d'enquête a été complété au fur et à mesure du déroulement de l'enquête.

De très nombreuses personnes ont consulté le dossier d'enquête au service de l'accueil de la mairie. 52 observations ont été recensées sur les deux registres : 36 sur le premier et 16 sur le second ouvert le dernier jour de permanence.

Les registres d'enquête n°1 et 2 contiennent chacun 24 feuillets non mobiles. Le premier a été ouvert le 16 juin 2014. Le second a été ouvert le dernier jour, le 17 juillet 2014, en raison du nombre important d'observations consigné. Ces deux registres ont été ouverts, cotés, paraphés par mes soins et clôturés le 17 juillet 2014 à 17 heures 30, en fin d'enquête (articles 4 et 8 de l'arrêté municipal du 26 mai 2014).

Six courriers, copies de lettres et notes sont répertoriés et annexés en fin de deuxième registre d'enquête. Tous ces documents sont analysés, avec les observations mentionnées, dans le deuxième rapport « avis et conclusions ».

## **VI – PERMANENCES du COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public en mairie principale de Sanary, pour y recevoir ses observations écrites et orales, les propositions ou contre propositions, et réceptionner les différents courriers les :

- Lundi 16 juin 2014 de 8h 30 à 12h. et de 13h.30 à 17h.30
- Lundi 30 juin 2014 de 8h 30 à 12h. et de 13h.30 à 17h.30
- Jeudi 17 juillet 2014 de 8h 30 à 12h. et de 13h.30 à 17h.30

## **VII – AVIS d'OUVERTURE de l'ENQUETE PUBLIQUE et CONTROLES**

Le vendredi 23 mai 2014 après-midi, j'ai rencontré en mairie de Sanary le directeur des services techniques, monsieur Jean-Pierre Moulard, madame Audrey Deleu-Nabet, Directrice adjointe, monsieur Thierry Grezes, responsable du service des plages, et le service juridique de la mairie de Sanary. Nous avons élaboré ensemble l'Avis d'enquête, fixé les journées de permanence, établi la proposition d'arrêté. J'ai ensuite pris en charge le dossier d'enquête.

Au cours de cette réunion toutes les modalités relatives à l'organisation de l'enquête ont été mises au point en totale concertation.

Une vérification des documents du dossier a été effectuée. Les deux parutions dans deux journaux distincts du département (Var-Matin et la Marseillaise), ont été fixées.

Le vendredi 30 mai 2014, conformément aux dispositions en vigueur, soit quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique, j'ai personnellement constaté et en atteste que la publicité (avis d'enquête) était bien portée à l'affichage sur les tableaux d'affichage intérieur et extérieur de la mairie principale et sur l'ensemble du site du port de Sanary.

Ce constat a été renouvelé avant chaque début de permanence en mairie et sur le port de Sanary.

### **VIII – VISITES des LIEUX et CONTACTS**

Après la première réunion du 23 mai 2014, une seconde réunion de travail a eu lieu en mairie de Sanary (bureau du directeur des services techniques), le mardi matin 3 juin 2014. Etaient présents : Monsieur Moulard, directeur des services techniques, madame Audrey Deleu-Nabet, son adjointe, monsieur Pierre Guillaume de Grontwiz Environnement de Aix-en-Provence, monsieur Thierry Grezes, responsable du service des plages, et moi-même. De nombreuses précisions m'ont été fournies.

Tout le groupe s'est ensuite transporté sur le port pour vérification détaillée sur place, point par point.

Le vendredi 11 juillet 2014, à la demande de l'association de défense du site de la corniche des Baux, je me suis rendu sur place aux Baux ou, avec les membres de cette association, nous avons visité les lieux. La présidente, madame Michèle Littot, m'a remis à cette occasion une proposition d'aménagement des Baux. (Note de 7 feuillets qui figure en fin de registre n°2).

Le lundi 21 juillet 2014, à ma demande, je me suis de nouveau rendu au quartier des Baux en compagnie de monsieur Pierre Guillaume de Grontmij Environnement & infrastructures et de deux représentants de la mairie, pour étudier la possibilité de modifier l'accès à la baignade tel que prévu par les plans proposés.

Le mardi 22 juillet 2014, j'ai obtenu un rendez-vous auprès de monsieur Stéphane Scardegli, responsable division génie côtier de la société Océanide, qui a été en charge de l'étude d'aménagement de la jetée du phare. Suite aux nombreuses observations défavorables portant notamment sur la disparition de la cale de cette jetée, nous avons tenté de trouver une solution technique afin de retoucher éventuellement le projet.

Le mercredi 23 juillet 2014, rendez-vous a été pris avec monsieur Stéphane Scardegli, sur la jetée même du port de Sanary, pour étude des lieux. De nombreuses photos ont été prises par monsieur Scardegli.

Nous sommes ensuite rendus en mairie pour évoquer cette situation avec madame Audrey Deleu-Nabet.

Conformément à l'article 8 de l'arrêté municipal, à l'issue du délai d'enquête et dans les huit jours de la clôture de celle-ci, c'est-à-dire le 23 juillet 2014, j'ai rencontré madame Audrey Deleu-Nabet, Adjointe du responsable des services techniques de la mairie de Sanary, pour lui remettre un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales recueillies au cours de l'enquête.

J'ai bien indiqué à ce responsable qu'il avait un délai de quinze jours pour produire son mémoire en réponse, c'est-à-dire jusqu'au 6 août 2014 dernier délai.

D'une manière générale, les contacts avec les autorités ont été nombreux et fructueux, notamment avec madame Audrey Deleu-Nabet, ainsi qu'avec le directeur des services techniques.

J'ai également été reçu par monsieur le maire de Sanary le 17 juillet et le 5 août 2014.

Le 31 juillet 2014, le mémoire de synthèse m'était adressé en recommandé par voie postale. Il comprend plusieurs pièces détaillées dans le chapitre « composition du dossier d'enquête ».

## **IX – COMPOSITION du DOSSIER d'ENQUETE**

### **1. Deux registres d'enquête (cotés et paraphés A)**

Il sont chacun composés de 24 feuillets non détachables. Ils ont été ouverts, cotés et paraphés par moi-même pour le premier le lundi 16 juin 2014, pour le second le 17 juillet 2014, faute de place sur le premier. Ces deux registres ont été clôturés le 17 juillet 2014 par mes soins, conformément aux prescriptions figurant dans l'arrêté de monsieur le maire de Sanary-sur-Mer, art. 4 et 8. 52 observations ont été portées sur ces deux registres d'enquête.

**Six courriers**, copies de lettres et notes sont énumérés et annexés en fin du deuxième registre d'enquête (de A.1 à A.6).

2. **Décision N° E14000034/83 du 21 mai 2014 de monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon**, me désignant en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête mentionnée ci-dessus, (2 feuillets), (coté paraphé B).
3. **Arrêté du 26 mai 2014 de monsieur le Maire de Sanary-sur-Mer** (3 feuillets), prescrivant l'enquête et ses modalités d'exécution, (coté paraphé C).
4. **Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Sanary**, dans sa séance du 16 décembre 2009, **approuvant les travaux et aménagements portuaires du port de Sanary** (coté paraphé C.1).
5. **Avis d'enquête publique sur fond blanc** porté à l'affichage en mairie de Sanary (dans le hall et sur le tableau d'affichage extérieur) le 27 mai 2014 (1 feuillet), (coté paraphé D).
6. **Avis d'enquête publique sur fond jaune (grand format)** porté à l'affichage sur le site du port de Sanary le 27 mai 2014 (1 feuillet), (coté paraphé E).
7. **Certificat d'affichage** délivré le 28 mai 2014 **par la police municipale de Sanary** (monsieur Thierry Febbrari), (1 feuillet), (coté paraphé F).
8. **Reportage photographique de l'avis** porté à l'affichage en mairie et sur les lieux du projet (8 feuillets), (coté paraphé F.1).
9. **Certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique** affiché en mairie principale et sur le site du port, du 28 mai 2014 au 17 juillet 2014, délivré par monsieur le maire de Sanary (1 feuillet), coté paraphé G.
10. **Certificat délivré par monsieur le maire de Sanary**, attestant que le service informatique n'a reçu aucun message dans la boîte dédiée à l'enquête publique, pendant la période du 16 juin 2014 au 17 juillet 2014, (1 feuillet), coté paraphé G.1.



**11. Lettre de synthèse** remise à monsieur **Jean-Pierre Moulard**, Directeur des services techniques, à laquelle étaient joints les courriers et notes, un extrait des observations figurant au registre d'enquête ( 7 feuillets), ainsi qu'un questionnaire de synthèse de 3 feuillets, cotée paraphée H.

**12. Réponse au questionnaire de synthèse de monsieur le Maire de Sanary**, reçue en recommandé le 31 juillet 2014. Cette réponse comprend de nombreuses pièces cotées paraphées H.1, à savoir :

- La lettre proprement dite de monsieur le maire ;
- Le mémoire de réponse de 6 feuillets ;
- Des annexes :
  - Note technique Océanide du 23 juillet 2013,
  - Plan des aménagements à proximité de la digue Ouest,
  - Règlement et conditions générales d'utilisation sur l'aire de carénage de Sanary
  - Jugement n°1103046 de la Cour Administrative de Toulon du 17 mai 201
  - Délibération du Conseil Municipal – séance du 18 décembre 2013,
  - Décision de la Commune de Sanary-sur-Mer du 01 avril 2014.

**13. Un dossier principal initial**, coté paraphé « I » comprenant :

- **Un résumé non technique de la demande d'autorisation du programme de travaux portuaires**, de 8 feuillets + 1 vue aérienne du port avec légende des opérations, coté paraphé I.1.
- **Un dossier d'enquête publique au titre du code de l'environnement** concernant les travaux portuaires **avec l'avis de l'autorité environnementale**, de 21 feuillets, coté paraphé I.2.

- **Un dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement** portant sur les travaux portuaires du port de Sanary, de 141 feuillets (nombreuses planches photographiques), coté paraphé I.3.
- **Un dossier constitué d'annexes** (plans photographiques et plans de coupe) portant sur la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement du programme de travaux portuaires de la ville de Sanary, soit 136 feuillets), coté paraphé I.4.

## **X - CERTIFICATS d'AFFICHAGE et PUBLICITE**

### **1<sup>ère</sup> parution**

- Avis d'enquête publique publié le vendredi 30 mai 2014 sur le journal « **Var Matin** », (coté paraphé J).
- Avis d'enquête publique publié le vendredi 30 mai 2014 sur le journal « **La Marseillaise** », (coté paraphé J.1).

### **2<sup>ème</sup> parution**

- Avis d'enquête publique publié le mercredi 18 juin 2014 sur le journal « **Var Matin**», (coté paraphé K).
- Avis d'enquête publique publié le mercredi 18 juin 2014 sur le journal « **La Marseillaise** », (coté paraphé K.1).

**Publicité sur les travaux du port de Sanary**, publiée sur Var Matin du 4 juillet 2014, 1 feuillet, (coté paraphé L).

**Publicité sur les travaux du port de Sanary, publiée sur le mensuel Sanaryen n°1** de juillet-août 2014, 1 feuillet, (cotée paraphée L.1).

**Publicité de l'arrêté municipal**, parue en page 26 du « mieux-vivre à Sanary », (cotée paraphée L.2).

## **XI - DEROULEMENT de l'ENQUETE**

L'enquête publique s'est déroulée dans les formes prescrites par la réglementation. Elle a suscité beaucoup d'intérêt. De plus, d'après l'accueil de la Mairie de Sanary, de nombreuses personnes ont consulté le dossier d'enquête. Elles n'ont pas toutes, pour autant, utilisé le registre d'enquête pour mentionner leur passage.

## **CONCLUSION concernant le présent rapport**

Le présent rapport a été rédigé conformément aux instructions permanentes et aux modalités fixées par l'arrêté de monsieur le maire de Sanary.

Il relate fidèlement le déroulement de l'enquête publique. Toutes les pièces du dossier sont énumérées, cotées et paraphées conformément aux instructions reçues.

**CONSIDERANT** que l'enquête a été menée à son terme sans incident, que toutes les prescriptions fixées par l'arrêté municipal ont été respectées, que le dossier d'enquête publique est complet,

**ARRETONS** le présent rapport portant sur le déroulement de l'enquête.

Fait à Ollioules, le 05 août 2014

Le commissaire enquêteur

Emilien Sauvat,

